



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 22 juin 2016**

**DELIBERATION N° 90/ 6/2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL**

*L'an deux mille seize, le mercredi 22 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juin 2016.*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Christian PEREZ, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Pierre-Antoine LEVI à Thierry DEVILLE, Christian MOULIS à Paul GRAND, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 7**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre BONNEFOUS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard ROUTIER**

*Conformément aux dispositions du CGCT, Madame Brigitte BAREGES, Présidente, est sortie et n'a pas participé au vote*

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Compte Administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire.

Le Compte Administratif se caractérise par les éléments suivants :

**Section de Fonctionnement :**

**En dépenses réelles de fonctionnement :**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 42 827 818 € en 2015 contre 41 661 677 € en 2014.

Parmi ces mouvements, figurent :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent un montant de 8 840 213 € en 2015 contre 8 384 334 € en 2014, soit une variation positive de 5,4 %.  
Les charges à caractère général représentent 20,6 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à 12 528 896 € en 2015 contre 12 388 774 € en 2014 soit une variation à la hausse de seulement 1,1 %, traduisant ainsi la maîtrise et la bonne gestion de ce poste de dépenses.  
Les charges de personnel représentent 29,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.  
Ce poste important reste donc maîtrisé avec un montant quasi identique d'une année sur l'autre.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent un montant 6 192 378 € en 2015, contre 5 678 430 € en 2014. Elles constituent 14,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.  
Les autres charges de gestion courante sont aussi caractérisées par la contribution au SIRTOMAD pour un montant de 2 590 107 €, par l'ensemble des subventions de fonctionnement versées aux associations, tous secteurs confondus ainsi que les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.
- Les charges financières (chapitre 66) représentent un montant de 1 836 934 € en 2015 contre 1 860 133 € en 2014, soit une évolution à la baisse de 1,2 % et représentent 4,3 % des dépenses réelles de fonctionnement.  
Le taux moyen des emprunts sur la communauté d'agglomération en 2015 s'est élevé à 2,31 % en 2015 contre 2,58 % en 2014, résultat d'une gestion active de la dette et de négociations d'emprunts performantes. De plus, celui-ci est à comparer au taux moyen des collectivités de notre strate qui avoisine les 3%.  
Il est à noter par ailleurs que la collectivité ne possède pas de produits de dettes dits toxiques.
- Enfin les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent à un niveau marginal pour un montant de 606 373 € contre 569 140 € en 2014. Elles représentent 1,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

**En recettes réelles de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 53 996 047 € pour 2015 contre 49 785 346 € en 2014.

- 71 % des recettes sont issues de la fiscalité pour un montant de : 38 142 185 €,
- 18 % proviennent des participations et des dotations pour un montant de : 9 871 401 €. On constate une dégradation de ce poste de recette de l'ordre de 715 000 euros par rapport à 2014, due principalement à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- 4 % sont issus des produits des services et du domaine pour un montant de 2 269 188 €,

- 7 % pour les autres recettes soit 3 713 274 € (produits de gestion, produits exceptionnels tels que les remboursements de sinistres et essentiellement le produit des cessions des terrains pour 3 114 095 €).

### **Section d'investissement :**

#### **Dépenses :**

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 12 178 613 € en 2015, ce qui représente toujours un haut niveau d'investissement. Le Grand Montauban poursuit ainsi le développement et l'attractivité de son territoire.

Les principales opérations d'équipement ont été :

- La poursuite de l'aménagement du tronçon Boulevard Urbain Ouest : 2 227 282 €,
- Les travaux annuels de modernisation de la voirie : 1 833 966 €,
- La participation du Grand Montauban au titre de la Convention Publique d'Aménagement de Bas Pays : 1 560 000 €,
- Des travaux d'aménagement sur les communes de Saint-Nauphary, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Corbarieu, Bressols, Villemade et Albefeuille-Lagarde pour un montant global de 612 018 €,
- Les travaux sur la rue Henri Dunant : 728 455 €,
- Des acquisitions foncières : 638 780 € (pour l'essentiel : Boulevard Urbain Ouest pour 114 760 €, achat terrain à l'EPFL zone Aussonne Nord 415 478 €),
- Les aides financières versées dans le cadre du dispositif d'Aides à la Pierre pour un montant de 907 833 €,
- Les aides financières versées dans le cadre du dispositif Fonds d'Intervention Economique pour un montant de 368 896 €,
- Des travaux effectués à hauteur de 123 447 € dans les Déchetteries Ecosud et Zone Industrielle Nord, pour la mise en place notamment de système de protection contre les chutes en déchetteries,
- L'acquisition de conteneurs pour un montant de 217 868 €,
- L'acquisition de matériel motorisé roulant à hauteur de 180 664 €.

#### **Recettes :**

La réalisation d'emprunt s'est élevée à 4 950 000 € contre 10 000 000 € en 2014. Le GMCA s'est ainsi désendetté en 2015 en réduisant son encours de dette par rapport à 2014.

Les Amendes de Police se montent à 400 533 €.

Le montant total des subventions d'investissement perçues en 2015 s'est élevé à un total de 3 472 797 €.

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2015 et les Décisions Modificatives de l'exercice 2015 considéré,

Vu la délibération n°239 du 17 décembre 2014 portant « Exercice 2015 – Vote du Budget Primitif Budget Principal M 14 »,

Vu la délibération n°91 du 24 juin 2015 portant « Budget principal M 14 – Exercice 2015 – Budget Supplémentaire »,

Vu la délibération n°211 du 17 décembre 2015 portant « Exercice 2015 – Décision Modificative n°2 Budget Principal M 14 »,

Considérant que le Compte Administratif 2015 - Budget Principal, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers communautaires avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 14 juin 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des résultats du Budget Principal - exercice 2015 suivants :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	48 894 831,85	54 245 256,80
	Section d'investissement	20 864 741,03	20 801 114,41

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	3 147 314,18	0,00

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>72 906 887,06</b>	<b>75 046 371,21</b>
---------------------------------------	--	----------------------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	6 081 552,25	4 370 444,71
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>6 081 552,25</b>	<b>4 370 444,71</b>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	48 894 831,85	54 245 256,80	5 350 424,95
	Section d'investissement	30 093 607,46	25 171 559,12	-4 922 048,34
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>78 988 439,31</b>	<b>79 416 815,92</b>	<b>428 376,61</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	6 081 552,25	4 370 444,71
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	648 260,06
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	2 222 184,65
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	1 500 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 305,79	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 665 473,83	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 628 334,42	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	659 438,21	0,00

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- En dehors de la présence de Madame la Présidente, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des résultats du Budget Principal - exercice 2015, tels que présentés ci-dessus,
- de constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- En dehors de la présence de Madame la Présidente, d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 1.**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**27 JUIN 2016**

De sa publication le :

**27 JUIN 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 juin 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

